

Thème 1. CROISSANCE ÉCONOMIQUE, MONDIALISATION ET MUTATIONS DES SOCIÉTÉS DEPUIS LE MILIEU DU XIX^e SIÈCLE

Chapitre 2. LES MUTATIONS DES SOCIÉTÉS : L'EXEMPLE DE LA FRANCE DEPUIS 1850

INTRODUCTION

De la moitié du XIX^e siècle à nos jours, les pays industrialisés connaissent d'importantes mutations sociales. L'étude de la population active permet de les mettre en évidence. En effet, l'étude de l'ensemble des personnes en âge de travailler, disponibles sur le marché du travail, permet de repérer les secteurs économiques dynamiques ou moins, l'évolution des conditions de travail, etc. La France a accompli sa révolution industrielle au XIX^e siècle en passant d'une société agricole à une société industrielle. Elle est donc un bon exemple pour illustrer cette étude.

Ainsi, entre 1850 et 1945, la population active se transforme en raison de l'industrialisation. Les paysans deviennent des ouvriers. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à aujourd'hui, les évolutions sont davantage marquées par la conjoncture économique. De 1945 aux années 1960, la société vit l'apogée du secteur secondaire. A partir de la décennie 1970, la majorité de la population active travaille dans le secteur tertiaire. On assiste à des modifications du concept « travail », le temps que l'on y consacre se réduit notamment. Enfin, la France est devenue une terre d'immigration.

=> Comment les évolutions du monde du travail transforment-elles la société française ?

I. LA POPULATION ACTIVE, REFLET DES BOULEVERSEMENTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX : L'EXEMPLE DE LA FRANCE DEPUIS 1850

Entre 1851 et 1911, la population active française passe de 16,6 à 20,1 millions d'actifs. Elle est de 28,8 millions en 2017. Elle connaît une profonde modification de sa structure du fait du décollage économique du pays. La paysannerie recule tandis que s'affirment de nouveaux types d'emplois dans l'industrie et le tertiaire.

A. De la société agricole à la société industrielle

1/ Une fin progressive du monde paysan

Au XIX^e siècle, la population française est encore largement rurale. L'exode vers les villes commence mais il ne connaît pas encore son paroxysme. Le mouvement est plutôt lent si on compare le phénomène à ce qui est vécu en Angleterre. En 1851, la France compte ainsi 9,3 millions de paysans, soit 56 % de la population active. Ils ne seront plus que 6 millions, soit 27 % des actifs, en 1946.

Cette évolution est liée à l'évolution des exploitations agricoles. De 1850 à la fin du XIX^e siècle, les régions agricoles les plus riches sont marquées par l'adoption de nouvelles méthodes de production : utilisation des engrais, mécanisation, recours au crédit. Les paysans les plus pauvres, sans terres ou détenteurs de petites parcelles, ou bien encore les manouvriers agricoles dont le travail a été remplacé par les machines, quittent les campagnes pour les villes. Ils vont se faire embaucher dans les usines, où les patrons sont à la recherche de main d'œuvre, ou dans les nouvelles entreprises du secteur tertiaire.

Beaucoup de paysans restent sur leurs terres. Ils survivent principalement grâce au travail familial et à la polyculture. Parfois, ils complètent leurs revenus en travaillant à l'usine pendant les mois difficiles ou pendant les périodes agricoles creuses. Certains font du travail à domicile (« à façon »). Quant aux ouvriers issus du monde agricole, beaucoup conservent des attaches dans les villages et ne désespèrent pas y revenir un jour dès qu'ils en auront les moyens. De ce fait, le « jeune » monde ouvrier n'est pas homogène.

Au début du XX^e siècle, la multiplication des grandes usines, l'urbanisation et les crises agricoles provoquent une phase plus intense de l'exode rural. La Première Guerre mondiale achève de « saigner » le monde rural. Puis, tout au long du siècle jusqu'à nos jours, avec l'évolution des technologies et la concentration des terres, les exploitations se modernisent constamment. Parallèlement, le nombre de travailleurs agricoles diminue constamment aussi. La population active primaire est de 2,8 % d'actifs en 2017 dont 1,9 % d'agriculteurs exploitants. Cette agriculture est capable de nourrir les Français mais aussi d'exporter une grande partie de sa production.

2/ Les mutations de la classe ouvrière

Face au déclin du monde paysan, apparaît un nouveau monde en raison de l'industrialisation : le monde ouvrier. Après la crise de 1873-1896, l'industrie a repris son expansion grâce à la seconde révolution industrielle. Les ouvriers sont progressivement devenus la première catégorie socio-professionnelle en terme d'effectifs. En effet, leur nombre passe de 4,3 millions en 1851 (26 % de la population active) à 7,5 millions en 1946 (34 %).

Les grandes usines de la deuxième industrialisation, la reconstruction des grands bassins industriels après

la Première Guerre mondiale et la rationalisation du travail (les organisations tayloriste et fordiste) suscitent un besoin important d'une main-d'œuvre de moins en moins qualifiée. Comme le monde agricole n'en fournit qu'une partie, l'industrie fait appel à l'immigration, avant tout des travailleurs venant des colonies françaises. Deux mondes ouvriers cohabitent dans les usines. Le premier est celui des ouvriers spécialisés (OS) recrutés en masse. Ils n'ont aucune formation. Ils font des tâches répétitives suivant le rythme de la machine. Ils deviennent la base de cette nouvelle classe ouvrière et, surtout, ce sont les premières victimes lorsqu'il faut licencier par temps de crise et de ralentissement économique. Le second est celui des ouvriers qualifiés. Ils possèdent des compétences reconnues par le patronat.

Pendant l'entre-deux-guerres, la catégorie ouvrière est plus homogène qu'à l'époque précédente. Elle a rompu avec ses origines paysannes. Une culture ouvrière s'est progressivement mise en place au fil du temps : ses rythmes de vie, son jargon, ses bistrot, ses cités ouvrières. Les usines et l'habitat ouvrier sont désormais implantés en périphérie des villes.

Les ouvriers sont soumis à des conditions de travail pénibles : plus de 12 heures par jour, 6 jours sur 7, souvent dans le bruit et la saleté pour des salaires de misère. Les enfants, nombreux jusqu'en 1882 et l'instauration de l'école primaire obligatoire, et les femmes sont particulièrement mal payés. Les ouvriers ne disposent d'aucune protection sociale (maladie, chômage, retraite). Leur pauvreté ne leur permet de vivre dans des logements décentes.

Le travail des enfants a fortement reculé au cours du XIX^e siècle plus encore avant 1945 principalement du fait que des lois ont strictement réglementé l'âge d'entrée des enfants sur le marché du travail. Ainsi, en 1841, le travail des enfants de moins de 8 ans est interdit. Au-delà, le travail est limité à 12 heures par jour. En 1871, on assiste à une nouvelle avancée dans la protection des enfants mineurs avec l'interdiction du travail des enfants de moins de 13 ans, du travail de nuit pour les filles et pour les garçons de moins de 16 ans. Le repos du dimanche devient obligatoire pour les ouvriers âgés de moins de 16 ans. En 1892, la durée du travail est limitée à 10 heures pour les jeunes de moins de 18 ans. Ces lois ne sont mises en place que très progressivement. Les industriels fustigent l'État de se mêler de la vie des entreprises. Ce la représente aussi un manque à gagner pour les parents. Seule la scolarité obligatoire (1882) met fin au travail des jeunes enfants ainsi que le dispositif des « allocations familiales » (à partir de 1916).

Progressivement, une vraie conscience de classe est encouragée par l'idéologie marxiste. Les syndicats, autorisés depuis 1884, se développent ainsi que les partis politiques proches du monde ouvrier. Les luttes sociales symbolisent cette unité et permet aux ouvriers d'obtenir le droit de grève en 1864 et, bien plus tard, en 1919, la journée de 8 heures. En 1936, les grèves du Front populaire font prendre conscience aux Français de l'importance numérique et économique de la classe ouvrière, mais aussi de sa puissance. Puis, ce seront les défilés du 1^{er} Mai.

Les révolutions industrielles du XIX^e siècle ont donné une importance numérique particulière à la classe ouvrière dans la population active. Avec les Trente Glorieuses, les ouvriers représentent près de 40 % des actifs en 1975. La France se reconstruit, se modernise sous la direction de l'État et de la planification. Les industries tournent à plein afin de répondre à la demande en équipements industriels, agricoles, ménagers. L'État providence, le plein emploi, les progrès technologiques dopent la consommation des ménages. Ce mouvement parachève la naissance ou tout du moins met un coup d'accélérateur au secteur tertiaire.

3/ La montée du secteur tertiaire

a) Une tertiarisation de la société post-industrielle

L'industrialisation et le commerce demandent, en effet, de nouvelles compétences et entraînent de plus en plus la création de nouveaux métiers dans le secteur tertiaire. La population active du tertiaire passe de 3 millions en 1851 (18 %) à 8,6 millions (39 %) en 1946. L'école a été rendue obligatoire jusqu'à l'âge de 13 ans par la loi de Jules Ferry en 1882. Elle permet à la majorité des Français de savoir lire, écrire, compter, et d'avoir des rudiments en histoire-géographie et sciences appliquées. Ils peuvent alors obtenir le certificat d'études primaires élémentaires avec lequel ils peuvent se faire embaucher dans des métiers du tertiaire demandant peu de qualification (taux d'obtention à la veille de la Seconde Guerre mondiale, 50 %). Ainsi, les Postes engagent des employés pour leurs standards téléphoniques, les compagnies de chemin de fer des contrôleurs ou des guichetiers, le commerce des vendeurs et des représentants... L'État recrute des fonctionnaires.

Les grandes usines ont besoin de personnel d'encadrement. Employés, chefs de bureau, comptables, gestionnaires, juristes, ingénieurs et cadres constituent les bataillons de ceux que l'on appelle les « cols blancs » en opposition aux « cols bleus » (les ouvriers et leur bleu de travail). Leur nombre est multiplié par quatre entre 1851 et 1936. Ils forment les classes moyennes de la société. Beaucoup sont issus de familles modestes. Les études supérieures ont joué le rôle d'ascenseur social, ce qui ne semble plus le cas aujourd'hui.

Les patrons des grandes entreprises, les cadres supérieurs et les hauts fonctionnaires sont très minoritaires dans la population active (5 %). Cependant, ils représentent un idéal pour la majorité de la population. Ils imposent leur mode de vie bourgeois et leurs valeurs comme références. La réussite par les études, le travail, l'enrichissement par l'épargne sont valorisés. Les classes moyennes formées essentiellement des employés du tertiaire cherchent à atteindre ce mode de vie afin de se distinguer de la classe ouvrière. Cette tertiarisation s'accompagne d'une urbanisation progressive de la société française. Des lois facilitent financièrement les constructions de maisons. C'est le mouvement des lotissements dans les chefs-lieux des départements mais aussi dans les petites villes de grande banlieue. 1931 est l'année où les urbains dépassent les ruraux en France.

b) Une féminisation du travail

La féminisation du travail s'opère durant la Première Guerre mondiale. La nécessité de pallier l'absence des hommes partis à la guerre pour entretenir la production marque une étape importante dans la conquête des femmes du monde du travail. L'opération est ensuite renouvelée durant le deuxième conflit mondial. Mais, c'est surtout dans la décennie 1960 et les suivantes que l'évolution est réelle. Leur part dans la population active passe de plus de 30 % en 1950 à 48 % en 2017. Elle représente la moitié des emplois salariés en 2017. De nombreux métiers du tertiaire (institutrices, professeurs, secrétaires, employées, standardistes, etc.) sont exercés par des femmes : 36,5 % en 1896, 42,4 % en 1955 et 55,7 % en 2015. Cette hausse du taux d'activité s'explique essentiellement par un changement de la place de la femme dans la société. Les mœurs évoluent. Les femmes accèdent plus facilement aux études supérieures. Grâce à la loi de 1965, la femme n'est plus tributaire de l'autorisation de son époux pour travailler ou posséder un compte bancaire à son nom.

Cependant, l'accès au monde du travail s'accompagne de profondes inégalités. Bien que la loi sur l'égalité des salaires ait été votée en 1972, à travail égal, la rémunération d'une femme n'est toujours pas identique à celle d'un homme (avec une différence de 10 à 30 % selon les professions). Quant à la loi ROUDY de 1983 sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, la parité, les écarts entre les deux sexes sont toujours aussi forts. La carrière d'une femme est plus lente. Si l'accès aux postes d'encadrement n'est plus fermé, celui aux postes de haute responsabilité est encore rare.

La population active a donc subi les deux industrialisations qui ont conduit au recul du monde paysan et au développement des emplois ouvrier et tertiaire. Quelle est l'évolution au sortir de la Seconde Guerre mondiale ? Quelles mutations le travail connaît-il dans la seconde partie du XX^e siècle ?

B. Les mutations du travail depuis la Seconde Guerre mondiale

L'évolution de l'économie mondiale à partir de 1945 provoque de nouveaux changements dans la population active française. La période des « Trente Glorieuses » suivie de la crise des années 1970, puis de la « croissance molle » de ces quarante dernières années ont modifié le monde du travail.

1/ La société des « Trente Glorieuses » : industrielle et tertiaire

Après-guerre, le monde agricole connaît une transformation radicale liée à la forte croissance économique, la mécanisation des campagnes et l'accélération de l'exode rural. Le recours au crédit agricole et la politique agricole commune mise en place par la Communauté économique européenne (CEE), puis par l'Union européenne, poussent la paysannerie à se spécialiser. En 2017, les paysans ne représentent plus que 2,8 % de la population active (soit 0,8 million) contre 27 % (6 millions) en 1946. Ils sont devenus des chefs d'entreprise formés et travaillant pour la filière agro-alimentaire. Certains agriculteurs ont parfois même un second métier pour vivre. Le vieux monde paysan français disparaît, les paysages traditionnels ruraux aussi. En 1967, le sociologue Henri MENDRAS parle de « fin des paysans ».

Les travailleurs de l'industrie, les ouvriers, connaissent leur apogée au cours des Trente Glorieuses, atteignant leur maximum en 1975 avec 8,3 millions (40 % des actifs). Le secteur secondaire, moteur des progrès économiques et sociaux, offre une grande stabilité de l'emploi y compris pour des travailleurs peu qualifiés. Répondre aux besoins de la nouvelle société de consommation nécessite une production industrielle importante et donc de nombreux emplois.

Durant cette période, la tertiarisation s'accélère. Les secteurs des loisirs, du tourisme, des transports, des services, des banques, des assurances et de la télécommunication créent des emplois tertiaires qui représentent plus de 50 % de la population active en 1975. Le nombre des emplois de bureaux double entre 1954 et 1975. Cette période voit la montée en puissance des classes moyennes. Avec l'augmentation du niveau de vie et l'élévation du niveau d'études. La pauvreté recule. La quasi-totalité de la population peut profiter de nouveaux biens d'équipement et de consommation qui conduit à la création de nouveaux emplois dans la grande distribution naissante notamment. C'est ainsi que le 15 juin 1963, jour d'ouverture du premier hypermarché de France à Sainte-Geneviève-des-Bois, Carrefour attire les clients dans un rayon de 30 à 40 kms, avec ses 5 000 références et des prix de 15 à 20 % inférieurs à la concurrence. Autre exemple, la quasi-totalité des ménages sont dotés d'un réfrigérateur dans les années 1960.

Enfin, du fait de l'augmentation de la durée des études, de l'abaissement de l'âge de la retraite, de l'allongement de la durée des congés payés et de l'abaissement des heures travaillées durant la semaine, la vie active se raccourcit. Cela contribue à l'émergence d'une société des loisirs. Le chômage est alors rare et généralement de courte durée.

Dans le même temps, on assiste à la généralisation du salariat, terme désignant l'ensemble des salariés, des personnes liées à un employeur par un contrat de travail et recevant un salaire en contrepartie du travail effectué. Vers 1850, le nombre de salariés est peu important. Les actifs travaillent dans des sociétés familiales tels que les exploitations agricoles, les commerces et les ateliers. Très souvent, le chef d'entreprise fait travailler son très proche entourage, sa femme et ses enfants. La révolution industrielle entraîne l'essor d'entreprises et d'administrations qui emploient de nombreux salariés. Le salariat se développe ensuite durant tout le XX^e siècle : il représente 53 % des actifs en 1900, et 88,2 % en 2017. Les actifs choisissent le salariat pour avoir un revenu stable, pour bénéficier du système d'indemnisation du chômage et enfin pour profiter des congés payés (5 semaines à partir 1981). Cependant, depuis quelques décennies, de nombreux salariés ou des chômeurs créent des entreprises afin de travailler pour de grandes entreprises. On constate effectivement une hausse récente du nombre d'entreprises et d'auto-entrepreneurs dans le cadre de la sous-traitance.

2/ La crise des années 1970 et ses conséquences, vers une société post-industrielle

La période de forte croissance des « Trente Glorieuses » a accéléré l'évolution entamée cent ans plus tôt. Le monde paysan disparaît. L'industrie atteint son apogée. La tertiarisation se poursuit. La crise des années 1970, liée aux chocs pétroliers de 1973 et 1979, modifie, quant à elle, le paysage économique français. Dès la fin de la décennie 1960 et au début des années 1970, le ralentissement de la croissance et l'accélération de la mondialisation avec les pays d'Asie, qui commencent à s'industrialiser, poussent les entreprises à améliorer leur compétitivité. Les marchés sont saturés, les efforts de modernisation sont moins importants.

Les grands bassins industriels, comme le Nord-Pas-de-Calais, subissent de profondes restructurations. La robotisation réduit durablement l'emploi ouvrier peu qualifié. On assiste ainsi à la disparition des mineurs, au recul des cheminots et des métallurgistes. Les OS reculent au profit de tâches de maintenance industrielle et d'activités tertiaires. Les sociétés externalisent certaines de leurs activités (sous-traitance). Les délocalisations vers les pays à bas salaires, les relocalisations et les reconversions entraînent des licenciements. Elles suscitent encore aujourd'hui des mouvements sociaux. Même si la désindustrialisation doit être nuancée, ces profondes mutations économiques aboutissent à l'éclatement du monde ouvrier qui ne rassemble plus que de 6,3 millions d'emplois (20 % des actifs) en 2017. De plus en plus de qualifications sont nécessaires pour décrocher un emploi stable et éviter le licenciement.

La persistance d'une croissance ralentie, dite aussi « molle », implique des tentatives d'adaptation à la mondialisation avec succès mitigés. Le tertiaire renforce sa domination, avec ses 75,8 % de la population active, soit près de 20 millions d'emplois, en 2017. Surtout, il assure 90 % des créations d'emplois. L'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et des services aux entreprises conduit au développement des emplois du tertiaire supérieur dans la finance, l'informatique, le droit, l'enseignement par exemples. De même les besoins sociaux créent une demande pour des emplois peu qualifiés dans les secteurs des services à la personne, de la restauration, de l'hôtellerie, et du commerce. Les qualifications diplômantes s'avèrent indispensables sur un marché du travail saturé et dans le cadre d'une société de diplômés.

3/ Le chômage de masse

Il n'existe pas de statistiques réelles sur le chômage avant 1940. Toutefois, les historiens l'évaluent à environ 2 % de la population active du fait des révolutions industrielles du XIX^e siècle. La crise de la décennie 1930 aurait multiplié ce taux par un peu plus de 2, faisant passer le taux à 4,5 % en 1936. Il faut surtout le justifier par le fait que cette période connaît un déficit démographique consécutif à la Première Guerre mondiale.

De la société du plein emploi et de l'abondance durant les Trente Glorieuses, on est passé à la société du chômage structurel et massif. Il était de 2,2 % des actifs en 1969. Il atteint 12,2 % en 1993. Il est de 10,3 % en 2017. Il touche surtout les jeunes, les seniors de plus de 54 ans, les femmes, les peu qualifiés et les étrangers. Il n'épargne aucune catégorie socio-professionnelle. Il est durable.

La flexibilité de l'emploi se traduit par la multiplication des contrats à durée déterminée (les CDD à courtes et très courtes durées), des stages peu ou pas du tout rémunérés, les emplois saisonniers, les contrats aidés, les apprentissages (formations) et par le travail en intérim. Bref, le travail se précarise. Dans la logique d'un « partage du travail », la loi AUBRY sur les 35 heures, votée en 1998-2000, n'a pas eu les effets escomptés. Ces mutations du monde du travail entraînent une perte du pouvoir d'achat et une marginalisation d'une partie de la société. En 2015, l'INSEE a recensé 8,8 millions de personnes vivant en France sous le seuil de

pauvreté (moins de 1 008 €/mois, soit 14,3 % de la population française. Et, ce chiffre est en hausse.

Enfin, le chômage de masse provoque la crise de l'État-providence et une importante fracture sociale. Depuis le XIX^e siècle, les inégalités sociales se sont réduites grâce à l'interventionnisme de l'État : mise en place de l'impôt sur le revenu en 1914, création de la sécurité sociale en 1945, instauration d'un salaire minimum (SMIC) en 1957 et création diverses autres prestations sociales depuis la fin des années 1950. Or avec les crises à répétition et la forte hausse du chômage, les organismes sociaux sont en déficit chronique, la dette publique s'accroît. Les écarts sociaux entre les bas et les hauts revenus se creusent de plus en plus à partir des années 2000. L'État a mis en place le revenu minimum d'insertion (RMI), la Couverture maladie universelle (CMU) et d'autres solutions afin de lutter contre la pauvreté et les exclusions sociales. Mais, cela reste très insuffisant.

Depuis la moitié du XIX^e siècle, la population active française connaît d'importants bouleversements. La France rurale devient une France majoritairement urbaine. L'évolution de la structure de la population active s'accompagne d'un changement dans les conditions de travail. Ces évolutions sont les mêmes dans les autres pays industrialisés, seul leur rythme diffère. Par exemple, la population urbaine devient majoritaire en 1931 pour la France mais elle l'est dans les années 1870 pour le Royaume-Uni et en 1910 pour l'Allemagne. Pour faire face aux demandes des différents secteurs économiques, la France recourt à l'immigration. En quoi est-elle représentative des évolutions de la société française depuis 1850 ?

II. LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET L'IMMIGRATION

Pendant le XIX^e siècle, la plupart des pays européens sont des terres d'émigration vers les « pays neufs » tels que les États-Unis, et vers les colonies de peuplement tels que les pays d'Afrique du Nord. À l'inverse, la France constitue le premier pays d'immigration en Europe. Cette ancienneté de l'immigration fait de ce pays un bon exemple pour étudier l'impact de la venue de populations étrangères dans le fonctionnement de la société d'un pays et son évolution sur une très longue période.

Dès la fin du XIX^e siècle, la France choisit une politique migratoire particulière : elle fait le choix d'avoir recours à la main-d'œuvre immigrée pour pallier le manque dans le secteur industriel dû à une très forte augmentation du nombre d'emplois et à une baisse de la natalité après la Première Guerre mondiale. Ce phénomène s'accroît pendant les « Trente Glorieuses ». Par contre, à partir des chocs pétroliers de la décennie 1970, l'immigration est fortement ralentie.

A. La France, une terre d'accueil (1845-1950)

En 1881, un million d'étrangers vivent en France. De 1900 à 1930, à l'échelle mondiale, la France est considérée comme une terre d'accueil pour les populations pauvres des pays frontaliers en raison d'une démographie déclinante. Cependant, les relations entre les immigrés et la société française varient en fonction des circonstances nationales.

1/ L'appel à l'immigration

À l'aube du XX^e siècle, alors que la croissance économique est forte, la France manque de main-d'œuvre dans les campagnes comme dans les villes en raison d'une faible natalité. L'immigration est alors essentiellement européenne. Il s'agit de populations pauvres d'origine rurale, employées majoritairement par le secteur industriel, l'agriculture (comme ouvriers agricoles) puis le petit commerce.

Lors de la Première Guerre mondiale, le besoin en hommes pour l'effort de guerre conduit à la venue de 820 000 travailleurs venant des colonies. Après la guerre, dans les années 1920, il faut combler les pertes, essentiellement masculines. Près de 10 % de la population active dans l'agriculture et près de 10 % dans le secteur industriel font défaut alors que les besoins pour la reconstruction sont énormes. L'État se charge alors du recrutement de la main-d'œuvre étrangère. Il organise avec les industriels l'arrivée de Polonais pour les mines de charbon du Nord-Pas-de-Calais. La Société générale d'immigration (SGI) est créée en 1924 par les patrons afin de gérer le flux de centaines de milliers de salariés étrangers dans les secteurs en manque, notamment dans l'industrie et les mines pour les Italiens et les Belges, ou l'agriculture pour les Espagnols. L'État signe également des conventions avec des pays étrangers pour faire venir des travailleurs en échange de l'égalité de traitement et de contrats de travail.

La France, terre d'asile depuis la Révolution française, accueille également des réfugiés politiques victimes de dictatures : les Arméniens ayant échappé au génocide turc de 1915, les Russes blancs à partir de 1917, les Italiens antifascistes à partir de 1922, les républicains espagnols fuyant la guerre civile à la fin des années 1930, mais aussi les Allemands fuyant les débuts du nazisme... La France les attire car il s'agit d'une République démocratique stable et d'un pays moderne. Ces immigrés se trouvent surtout en région parisienne et dans les régions minières tels que le Nord et la Lorraine). En 1931, la France compte 2,9 millions d'étrangers soit 6,9 % de la population et 18 % de la population active.

L'immigration provient essentiellement des pays frontaliers : l'Espagne, la Belgique, la Suisse, l'Italie. Ainsi, 900 000 Italiens vivent en France en 1930. Ils représentent alors le plus fort contingent d'étrangers.

Les Polonais sont aussi très présents, notamment dans les régions minières. Mais, la France fait aussi venir des travailleurs des colonies et même de Chine. Dans un premier temps, et souvent parce qu'ils prévoient un retour dans leur pays d'origine, les immigrés gardent leur nationalité. Ils vivent entre eux. Ils ont leurs propres associations et journaux. Ils pratiquent leur langue d'origine. Beaucoup d'entre eux finissent par fonder une famille en France et par s'intégrer définitivement. L'État estime alors qu'il devient nécessaire de distinguer les étrangers intégrés et les immigrés. La loi de 1889 instaure ainsi le droit du sol : un enfant de parents étrangers naissant en France obtient la nationalité française. Elle est complétée par la loi sur la nationalité en 1927 qui facilite la naturalisation en réduisant de dix à trois ans la période de domiciliation obligatoire en France pour être naturalisé français.

2/ Un accueil des étrangers particulier

Les immigrés sont relativement bien accueillis lorsqu'ils prennent en charge les emplois que les Français ne souhaitent pas occuper, les emplois peu intéressants. A l'inverse, en période de crise économique ou politique, ils constituent de parfaits boucs-émissaires, accusés de prendre le travail des Français de souche. L'intégration devient alors difficile. Ainsi, à la fin de la Grande Dépression (1873-1896), la législation se montre assez sévère envers les étrangers. En 1893, une loi traitant du « régime des étrangers en France et la protection du travail national » est promulguée. En 1898, les étrangers n'ont pas droit à la protection contre les accidents du travail qui a été obtenue par les ouvriers français. Le décret MILLERAND de 1899 limite la part d'étrangers dans une entreprise travaillant pour l'État. Elle doit être comprise entre 5 et 30 % des effectifs.

Ce rejet se traduit aussi par des violences xénophobes. La plus virulente est celle d'août 1893, à Aigues-Mortes. En raison de la crise économique, la Compagnie de Salins du Midi embauche moins pour le battage et le levage du sel. Mais, les saisonniers proposant leur bras sont très nombreux, originaires de la région aigues-mortaise, d'Ardèche et du nord de l'Italie. Une rixe entre les deux communautés tourne au drame : 8 immigrés morts, un disparu, de nombreux blessés victimes de lynchage, de coups de bâton, de noyade, etc. Cette émeute devient aussi un des plus grands scandales judiciaires du moment car un acquittement général en faveur des inculpés Français est prononcé par la Cour d'assise d'Angoulême. Afin que cela ne dégénère pas en incident diplomatique, un règlement entre les deux pays est trouvé.

De la même façon, à partir de 1931, alors que la France est touchée par la crise économique mondiale, l'hostilité envers les étrangers renaît. Sous la pression d'une partie de l'opinion gagnée à la xénophobie, le gouvernement limite les entrées en promulguant la loi du 10 août 1932 dite « de protection du travail national ». Cette loi limite la part des étrangers dans toutes les entreprises sans distinctions et elle met en place un contingent d'étranger par profession. En 1934, l'État restreint la possibilité de renouveler les cartes d'identité. Dans le même temps, il organise des expulsions de chômeurs ou de grévistes étrangers, il réprime sévèrement la clandestinité. Dans l'industrie, les licenciements touchent en priorité les étrangers. Dans ces conditions, la population étrangère baisse, passant de 2,9 millions en 1931 à 2,2 millions en 1936. Les décrets DALADIER de 1938 prévoient l'organisation de camps d'internement pour les étrangers « indésirables ». Mais, c'est durant la Seconde Guerre mondiale que l'hostilité est la plus importante. Le gouvernement de Vichy mène une politique d'exclusion vis-à-vis des étrangers. En 1940, une loi interdit certains emplois publics à des enfants nés de père étranger ce qui a pour conséquence la perte de la nationalité française pour des milliers de personnes récemment naturalisées. La loi du 27 septembre 1940 soumet l'étranger à une stricte surveillance : fin de la libre-circulation sur le territoire, fin de la législation française appliquée aux étrangers. Le régime de Vichy prône l'antisémitisme. Il promulgue la loi du 4 octobre 1940 qui vise particulièrement les « étrangers de race juive » qui sont majoritairement touchés par les rafles et les déportations vers des camps spéciaux par décision du préfet, des camps d'extermination. Face à cette attitude, des mouvements immigrés se constituent dans les réseaux de la Résistance.

B. « Trente Glorieuses » : une immigration de masse, voulue et internationale

En 1946, les immigrés sont au nombre de 1,7 million. La fin de la Seconde Guerre mondiale et l'entrée de la France dans les « Trente Glorieuses » se traduisent par le retour à une large politique d'immigration. Le nombre d'étrangers passe alors à 3,4 millions en 1975. Les besoins de la France sont tels que les origines des immigrés s'élargissent considérablement.

1/ Une immigration avant tout économique

A partir des années 1950, la croissance économique reprend fortement. Elle accroît les besoins en main-d'œuvre, d'autant plus que la guerre d'Algérie prive la France d'environ 500 000 jeunes partis combattre en 1956. L'appel à la main-d'œuvre étrangère est considéré par l'État comme un impératif. Les travailleurs qui s'installent en France sont régularisés sur simple présentation d'un contrat de travail. L'Office national d'immigration (ONI, créé en 1945) signe des accords avec de nombreux pays comme l'Espagne, le Portugal, le Maroc, l'Algérie après son indépendance en 1962. La plupart des entrées se font librement et sont incitées par les entreprises privées elles-mêmes qui n'hésitent pas à financer le transport des travailleurs étrangers pour qu'ils viennent dans leurs usines françaises.

Les immigrés occupent très souvent des emplois pénibles. Ils se retrouvent très majoritairement dans l'industrie où ils occupent des postes peu qualifiés comme manœuvres ou OS dans l'automobile. Ce sont aussi des emplois mal payés et dangereux dans le bâtiment par exemple. Toutefois, ils sont aussi présents dans les services tels que le petit commerce, le personnel de service comme les femmes de ménage, et l'agriculture notamment les Espagnols dans le sud de la France.

2/ Des origines renouvelées

Après 1945, la France, comme tous les pays du Nord-Ouest de l'Europe, attire un grand nombre d'immigrés pour permettre la reconstruction et la croissance des « Trente Glorieuses ». La forte augmentation des populations immigrées n'a été possible que par un élargissement de leur pays d'origine. Ainsi, la répartition par nationalités se transforme par rapport celle d'avant-guerre.

Les Européens restent majoritaires avec 61 % de la population immigrée en 1975. Ce ne sont plus seulement des pays limitrophes. Si les Portugais connaissent la progression la plus spectaculaire (20 000 en 1954, 760 000 en 1974), les populations d'Afrique et d'Asie voient leur nombre augmenter après la décolonisation. L'immigration en provenance du Maghreb explose. Les Marocains, les Tunisiens et les Algériens arrivent massivement. En 1974, on recense 711 000 Algériens en France. A ces chiffres, il faut ajouter les réfugiés politiques venant de l'Europe de l'Est communiste et d'Amérique latine.

Les conditions de vie des immigrés sont difficiles. Ce sont le plus souvent, en particulier pour les immigrés maghrébins, des hommes seuls venus pour des raisons économiques, le travail. Ils sont logés dans des foyers de travailleurs, des logements insalubres et même des bidonvilles. Ils sont souvent isolés, peu informés de leurs droits donc exploités par leurs employeurs. L'État se préoccupe peu de leur situation considérant que leur présence est temporaire. Certaines personnalités protesteront tel l'abbé Pierre durant l'hiver 1952. Mais, il faut attendre le retour massif des Français des anciennes colonies et leurs nécessaires logements pour voir s'édifier les premiers grands ensembles HLM dans les années 1960-1970 dans les banlieues et les grandes villes. Par la même occasion, dans ces grandes barres d'immeubles, les immigrés trouvent aussi un logement.

La situation économique florissante limite les tensions avec les Français de souche. Le problème de la décolonisation alimente parfois une certaine xénophobie, du fait des différences religieuses et culturelles. Cela peut contribuer à une certaine ségrégation sociale comme c'est le cas avec les populations maghrébines moins bien assimilées. Se développe une figure négative de l'immigré, prêt à trahir ceux qui l'ont accueilli. L'État incite alors à une politique d'intégration *via* l'école de la République.

C. Depuis 1975, les immigrés victimes de la « croissance molle »

La crise des années 1970, l'apparition du chômage de masse marque une rupture dans la politique migratoire de la France. L'immigration devient un sujet de débat politique parfois malsain.

1. Une immigration freinée

Dès juillet 1974, la France suspend l'immigration de masse au profit d'une immigration plus contrôlée. L'État encourage sans succès le retour au pays, une prime au retour de 10 000 francs est même offerte en 1977. Les entrées se poursuivent, certes moins nombreuses, soit au titre du regroupement familial (mis en place par le décret du 29 avril 1976 par le Premier ministre Jacques CHIRAC qui transforme l'immigration professionnelle en immigration familiale), soit clandestinement (ce qui oblige les gouvernements à régulariser périodiquement ces « sans-papiers » - deux vagues de régularisation importantes ont lieu en 1982 et 1986).

Les gouvernements successifs alternent les lois durcissant l'accès à la nationalité et celle l'assouplissant. Par contre, tous cherchent à limiter l'immigration légale et à stopper l'immigration clandestine. La France adopte alors une politique de « maîtrise des flux », ne peuvent s'installer alors en France que les immigrés ayant le statut de réfugiés politiques. L'arrivée de travailleur ayant des compétences utiles pour le pays est favorisée notamment pour les emplois dans le bâtiment, les travaux publics ou l'hôtellerie.

Les gouvernements font prévaloir l'immigration choisie. En 1993, le code de la nationalité est adopté : les enfants nés en France de parents étrangers doivent faire la demande de naturalisation entre 15 et 21 ans.

Ces derniers temps, les gouvernements développent le contrôle des entrées sur le territoire français et les expulsions de clandestins (27 606 en 2014). La France compterait entre 200 et 400 000 immigrés clandestins en grande partie en transit vers d'autres pays comme le Royaume-Uni. Ils sont le reflet des inégalités de développement sur la planète.

L'immigration s'est internationalisée. Les immigrés originaires d'Afrique du Nord, d'Afrique noire ou d'Asie sont plus nombreux tandis que la part des Européens recule mis à part ceux venant d'Europe de l'Est à partir de 1990. Plus d'une centaine de nationalités sont désormais présente sur le territoire français. Le nombre global des étrangers augmente peu à partir de 1974 : ils sont 3,4 millions en 1975 et 3,6 millions en 1982. Un grand nombre obtient la nationalité française par mariage ou par naturalisation. Se pose de façon plus épineuse la question de l'intégration de ces populations. Le regroupement familial conduit à une

féminisation de la population immigrée.

2/ La question de l'intégration

La situation démographique, au début du XXI^e siècle, est la même qu'au XIX^e siècle. Les Français vieillissent ce qui risque de poser des problèmes de main-d'œuvre dans le futur. Cela soulève la question de l'immigration et de son intégration dans la société française. La crise économique alimente une nouvelle poussée de l'extrême-droite xénophobe qui rend les immigrés, principalement ceux d'origine nord-africaine, responsables du chômage. Cette droite gagne des voix à chaque élection depuis les années 1980. Elle reprend les mêmes arguments utilisés dans les années 1930 contre les immigrés d'origine européenne. A la différence qu'aujourd'hui, elle s'élève contre les populations non-européennes dont le mode de vie et les pratiques culturelles sont différentes. L'immigration est donc devenue un enjeu politique et médiatique majeur. Le débat est d'autant plus sensible qu'il possède une dimension européenne. En effet, depuis les accords de libre-circulation à l'intérieur de l'espace européen signés à Schengen en 1985, le contrôle de la France sur ses frontières est amoindri. L'Union européenne a aussi tendance à défendre les particularismes ce qui conduit, en Europe, au réveil d'un nationalisme xénophobe. Avec l'afflux de migrants ces dernières années, un autre débat s'est installé : celui de la régularisation des sans-papiers installés de longue date dans le pays ou de leur reconduite à la frontière. La France a voté des lois pour renforcer le contrôle à la frontière, faciliter les expulsions et rendre difficile les naturalisations. Mais, cela renforce aussi les tensions et cela provoque une augmentation des actes racistes.

Les immigrés, majoritairement ouvriers, sont particulièrement touchés par le chômage et la pauvreté. En 1993, ils forment 5,8 % des salariés mais rassemblent 12 % des chômeurs. Ils se concentrent dans des quartiers souvent en mauvais état et loin des centres urbains décisionnels.

Les violences urbaines récurrentes, comme celles de 1981 ou de 2005, illustrent le malaise de ces populations, notamment chez les plus jeunes. (Certaines dérives communautaires soulèvent la question de l'intégration des populations immigrées en France. Pourtant, au XX^e siècle, les vagues successives d'immigrés se sont intégrées et le phénomène se poursuit aujourd'hui pour les populations non européennes. Le pourcentage de mariages mixtes ne cesse de croître. La pratique de la langue étrangère recule chez les plus jeunes des troisièmes ou quatrièmes générations, majoritairement Français.

Face aux difficultés auxquelles ils se heurtent, les enfants d'immigrés manifestent en 1983 au nom de l'égalité en organisant la « Marche des Beurs ».

Enfin, le parcours de certaines personnalités offre des exemples réussis d'intégration par le sport, la littérature, les sciences, les affaires, et même la politique.

CONCLUSION

Depuis la moitié du XIX^e siècle, la population active française connaît d'importants bouleversements afin de répondre à l'ouverture à la mondialisation. Premièrement, l'emploi agricole disparaît progressivement. Deuxièmement, l'emploi industriel croît jusqu'à la crise des années 1970 puis décline. Troisièmement, le secteur tertiaire offre de plus en plus d'emplois et se diversifie. L'évolution de la structure de la population active s'accompagne d'un changement dans les conditions de travail : développement du salariat jusque dans les années 1970, puis précarisation de l'emploi en raison d'un fort chômage structurel. Ces évolutions sont les mêmes dans les autres pays industrialisés, seul leur rythme diffère. Pour faire face aux demandes des différents secteurs économiques, la France recourt à l'immigration.

Entre 1900 et 1945, la France a recours à l'immigration frontalière pour pallier une démographie déclinante. Durant les Trente Glorieuses, le recours à l'immigration est encore plus important afin de répondre à la demande de main-d'œuvre nécessaire pour reconstruire la France d'après guerre et pour alimenter la croissance économique. La situation change totalement au cours de la décennie 1970, les frontières se ferment. La place des immigrés dans la société française occupe bon nombre de débats de la classe politique française. La question de l'intégration des étrangers installés en France est devenue cruciale pour une société multiculturelle et métissée depuis plus de cent cinquante ans. On peut se demander alors quelle est la position des autres pays européens sur le sujet.

Références - sources

1. Ce chapitre a été élaboré à partir de nombreuses sources bibliographiques publiées et consultables en bibliothèques-médiathèques ou sur Internet. Citons également pour la partie "cours" : 1/ les séminaires de John Day, "Histoire économique de l'Europe du XIII^e au XVIII^e siècle", de Fabienne Bock, "État, pouvoir, exercice du pouvoir au XIX^e siècle", de Robert Bonnaud, "Histoire du temps présent : le monde au XX^e siècle", université Paris VII-Jussieu ; 2/ les cours de Sylvie Monnotte du lycée Saint-Jean (Lectoure) et du lycée Saint-Charles (Athis-Mons), de Stéphanie Yart du lycée Ile-de-France (Villebon-sur-Yvette), de Florian Nicolas du lycée Pierre-Bourdieu (Fronton), de Jacques El Alami du lycée d'Adultes (Paris), de M. Sizaret du lycée Léonard-de-Vinci (Saint-Witz), M. Buchoux, Mmes Trédez et Vitte du lycée Jean-Baptiste-Corot (Savigny-sur-Orge) ; 3/ les manuels scolaires d'histoire, niveau première, sous la direction de F. Lebrun et V. Zanghelli (Belin), R Benichi et J. Mathieux (Hachette), F. Besset, M. Navarro et R. Spina (Hachette), M. Chevallier et X. Lapray (Hatier), P. Wagret (Istra), A. Ployé (Magnard), S. Cote (Nathan).

2. SAUVY Alfred, *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, Librairie Arthème Fayard, 1967, 626 p. ; « Immigration et politique migratoire en France », dossier de La Documentation française, 2016 : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000073-immigration-et-politique-migratoire-en-France>.